

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



1336977

Dénomination : AUDITEURS ASSOCIES SECAF

n° de gestion : 2007B03758

n° d'identification : 500 712 138

n° de dépôt : A2010/010640

Date du dépôt : 26/07/2010

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 30/06/2010

AUDITEURS ASSOCIES SECAF
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 18 Ter, rue de Chateaudun 31000 Toulouse
500712138 RCS Toulouse

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 juin 2010

26 JUIL. 2010

enregistré sous le numéro : 10640
N° de gestion : 2007133758

L'an deux mille dix,
Le 30 juin,
A 21 heures,

Les associés de la société AUDITEURS ASSOCIES SECAF , société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, divisé en 100 parts de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Gilles GASTOU, propriétaire de 50 parts sociales
Monsieur Guy VAYSSADE, propriétaire de 50 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guy VAYSSADE, co gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 18 Ter, rue de Chateaudun 31000 Toulouse à Immeuble Vincennes- 101 Boulevard de Suisse- 31200 Toulouse, et ce à compter du 1er juillet 2010.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

SIEGE SOCIAL

CG

CG

"Le siège social est fixé : Immeuble Vincennes - 101 Boulevard de Suisse - 31200 Toulouse."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

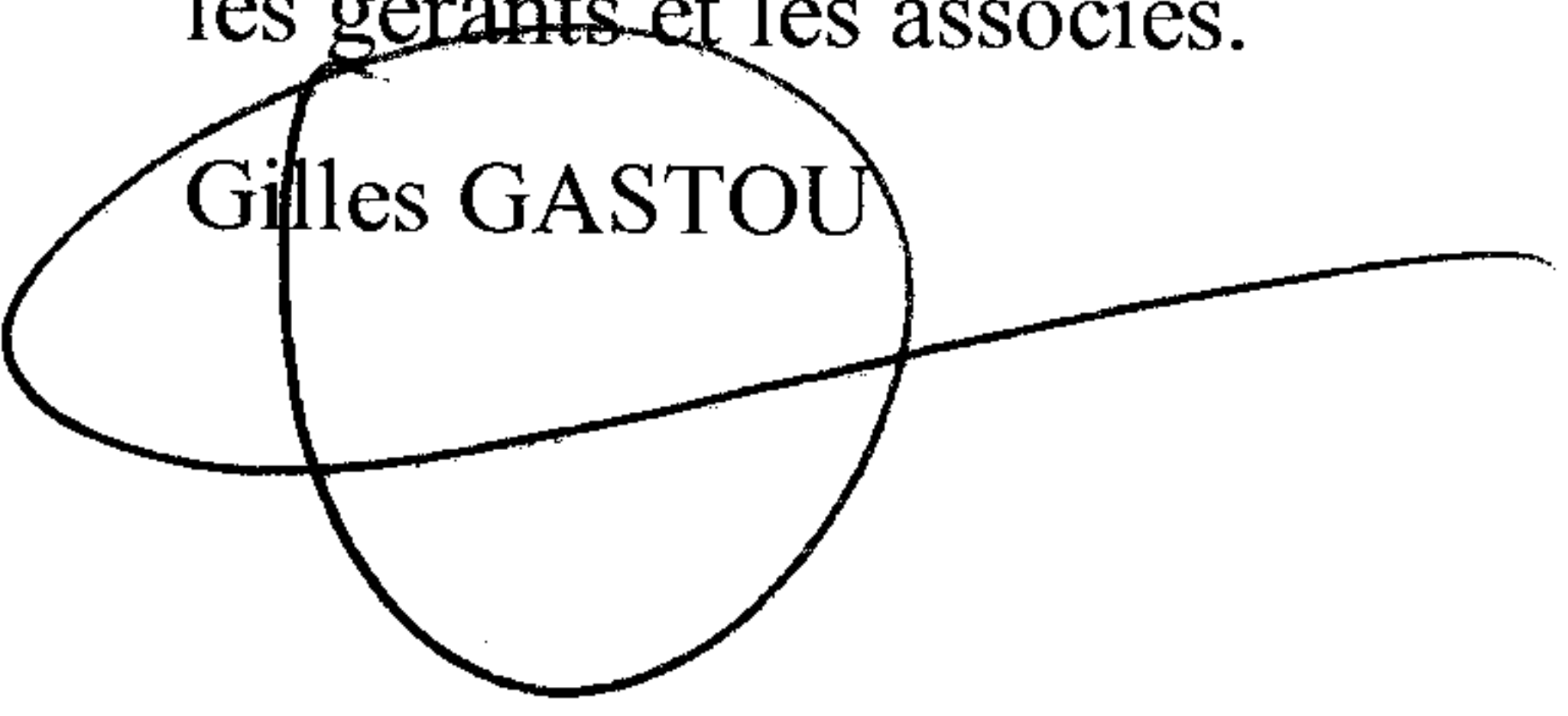
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés.

Gilles GASTOU



Guy VAYSSADE

